

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 AVRIL 2021**

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, HOFFMANN Capucine, RACHIELE Stéphanie, TRIPODI Marine, DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine, BOUTTER Christelle.

Mrs RACHIELE Olivier, NUCCI Kévin, TRIPODI Dominique, KNOPPIK Eric, BALLIN Gilles, SPICK Martial, BENHALIMA Mohamed, MARQUEZ Joffrey, CLAUSSE Nicolas, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan, BRONDEAU Rocco, BOUDINET Eric.

POINT N° 1 : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, a attesté, à l'unanimité, de la conformité des écritures du compte de gestion du budget principal de la ville.

POINT N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la ville.

**POINT N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AFFECTATION
DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'affecter la somme de 969 054,90 € qui correspond au résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 sur le compte 002 (recettes de fonctionnement) à hauteur de 400 000 € et sur le compte 1068 (recettes d'investissement) à hauteur de 569 054,90 €.

POINT N°4 : VOTE DES 2 TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, a voté les taux d'imposition 2021, à savoir :

Taux de référence taxe foncière bâtie : 28,54 % (dont 14,28 % pour la part communale et 14,26 % pour la part départementale transférée en raison de la suppression de la taxe d'habitation).

Taxe foncière non bâtie taux commune : 75,63 %

POINT N° 5 : COMPOSITION DES CHAPITRES 64 ET 633

Le Conseil Municipal a voté, par 22 voix pour et 1 abstention, la composition des chapitres 64 et 633 qui représentent la totalité des salaires, primes et indemnités ainsi que les cotisations relatives au personnel communal.

POINT N° 6 : TABLEAU DES EFFECTIFS A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, a approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité à la date du 1^{er} Janvier 2021.

POINT N° 7 : TABLEAU DES EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, a approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité à la date du 1^{er} Janvier 2021.

POINT N° 8 : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité, une indemnité de 500 € à Madame le Maire pour frais de représentation afin de couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la Commune.

POINT N° 9 : FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'inscrire la somme de 2 500 € sur le budget primitif 2021 pour la formation des élus.

POINT N° 10 : IMPUTATION DES BIENS MEUBLES

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité l'affectation des biens meubles d'une valeur de 500 € en section investissement.

POINT N° 11 : SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal a décidé par 14 voix pour 4 abstentions et 5 personnes ne prenant pas part au vote, de verser les sommes suivantes aux associations sur l'exercice 2021 :

Amicale du personnel communal	1 600 €
Amicale des sapeurs-pompiers	500 €
ASCOMEMO	200 €
Une Rose Un Espoir	200 €
Association Courir à Montois	400 €
FC Montois	1 000 €

Judo Club Montois-la-Montagne	1 000 €
Les Amis Randos	800 €
Section Mõlkky du Haut Plateau Messin	500 €
Pétanque club	500 €
Les Amis du Vieux Montois	500 €
Association La Collégienne	500 €
Handball	1 000 €

POINT N° 12 : CREDITS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le versement des crédits scolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

POINT N° 13 : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la ville.

POINT N° 14: PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le plan de formation du personnel communal pour l'année 2021.

POINT N° 15: CREATION D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, a voté par 14 voix pour 5 voix contre et 4 abstentions, la création d'un service de police municipale.

POINT N° 16 : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, a voté par 14 voix pour 5 voix contre et 4 abstentions, la création d'un poste de chef de police municipale à temps complet.

POINT N° 17 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES PRESTATIONS CIMETIERE » - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'affecter la somme de 528,02 € qui correspond au résultat de fonctionnement du compte administratif 2018 sur le compte 002 (recettes de fonctionnement).

POINT N° 18: BUDGET ANNEXE 2021 « SERVICE DES PRESTATIONS CIMETIERE »

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le budget annexe 2021 « service des prestations cimetièrre ».

POINT N° 19: BUDGET ANNEXE 2021 « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UNE MAISON MEDICALE »

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le budget annexe 2021 « construction et exploitation d'une maison médicale ».

POINT N° 20: DOTATIONS FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, la liste de toutes les dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

POINT N° 21: COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE – TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ORGANISATION DES MOBILITES

Le Conseil Municipal, a émis à l'unanimité un avis favorable au transfert de la compétence d'organisation des mobilités à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.



Le Maire,

Sophie VANNI